



ICAO

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

Vingt-troisième réunion du groupe régional de planification et de mise en œuvre pour l'Afrique-Océan Indien (APIRG/23) & Sixième réunion du groupe régional de sécurité aérienne pour la région AFI (RASG-AFI/6) - Session conjointe

(*Virtual, 27 et 30 novembre 2020*)

Point 3 de l'ordre du jour : Coordination de l'APIRG et du RASG-AFI

Révision des termes de référence de la Task Force ARC (ARC-TF)

(*Présenté par le Secrétariat*)

RÉSUMÉ

Ce document de travail présente la coordination entre l'APIRG et le RASG AFI conformément aux dispositions de leurs manuels de procédure respectifs et aux termes de référence approuvés par le Conseil de l'OACI pour les PIRG et les RASG.

La troisième réunion de la Task Force de coordination APIRG- RASG qui s'est tenue le 5 novembre 2020 a passé en revue les différentes initiatives, y compris la mise en œuvre des recommandations APIRG/22 et RASG-AFI/05 sur l'ARC-TF. En conséquence, la réunion a également examiné et mis à jour les domaines d'intérêt commun où une coordination mutuelle est nécessaire afin que les deux groupes puissent traiter efficacement et effectivement les questions de mise en œuvre dans la région des AFI.

Les Points d'Action de la Réunion se trouvent au paragraphe 3

Objectifs stratégiques	Ce document de travail est lié aux objectifs stratégiques de l'OACI en matière de sécurité et de capacité et d'efficacité de la navigation aérienne
-------------------------------	---

Référence(s) :	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports RASG-AFI/05 et APIRG /22 • Manuels de procédure APIRG et RASG-AFI • Enregistrement de la réunion ARC-TF/03
-----------------------	---

1. INTRODUCTION

1.1 La troisième réunion du groupe de travail de coordination de l'APIRG et du RASG-AFI (ARC-TF) s'est tenue virtuellement le 5 novembre 2020 pour examiner les résultats des réunions RASC/05 et APCC/5, et la mise en œuvre des recommandations APIRG/22 et RASG-AFI/05 sur l'ARC-TF. La réunion a également discuté et examiné les informations fournies, entre autres, sur les domaines d'intérêt commun où une coordination est nécessaire entre l'APIRG et la RASG ; l'ordre du jour proposé pour la réunion conjointe APIRG/23 et RASG-AFI/06 et la coordination du rapport annuel de l'APIRG et de la RASG-AFI.

2. DISCUSSION

2.1 La Task Force de coordination APIRG-RASG-AFI a reçu des informations sur les résultats des réunions RASC/05 et APCC/5 tenues respectivement le 28 octobre et le 3 novembre 2020. En conséquence, la réunion a été informée des mesures de mise en œuvre basées

sur les décisions et conclusions des réunions APIRG/22 et RASG AFI/05, du statut de divers projets et initiatives critiques du RASG-AFI, et de la performance de la planification et de la mise en œuvre de la navigation aérienne régionale. Parmi les autres points importants présentés figurent l'examen des manuels de procédure du RASG-AFI et de l'APIRG sur la base du manuel générique approuvé par le Conseil ; les résultats de la 23^{ème} réunion du comité directeur du plan AFI et le projet d'ordre du jour et de programme proposé pour les prochaines réunions du RASG-AFI/06 et de l'APIRG/23.

Adhésion à la Task Force

2.2 En ce qui concerne la nécessité de disposer d'un groupe de travail global, la réunion a proposé d'élargir la composition actuelle de l'ARC-TF en y incluant l'APIRG, le RASG-AFI, l'AFCAC et l'industrie, comme indiqué ci-dessous :

- APIRG (président et premier et deuxième président de l'APIRG, président et vice-président de l'AAO/SG ; et président et vice-président de l'IIM/SG) ;
- RASG-AFI (premier vice-président du RASG-AFI ; et États champions des équipes de soutien à la sécurité (SST) ;
- AFCAC ;
- L'industrie : ACI, AFRAA, AIRBUS, ASECNA, BOEING, CANSO, IATA, etc.

2.3 Les participants à la réunion ont convenu qu'afin d'aborder la question de l'élargissement et de renforcer l'efficacité des activités de l'ARC-TF, le président du RASG-AFI devrait être membre de la task force et les présidents de l'APIRG et du RASG assureront à tour de rôle la présidence de l'ARC-TF. Il a également été convenu en principe que la routine sera étendue à la présidence tournante et suppléante des réunions conjointes APIRG/RASG ultérieures. En outre, il a été recommandé que les modifications soient reflétées dans les TdR et les manuels de procédure de l'APIRG et du RASG-AFI.

Domaines d'intérêt commun

2.4 La répartition des tâches et des domaines d'intérêt commun entre l'APIRG et le RASG-AFI a été examinée par la réunion et approuvée avec quelques modifications. La réunion a recommandé que les domaines communs révisés et mis à jour de l'APIRG et du RASG-AFI soient présentés à la session conjointe des prochaines réunions RASG-AFI/06 et APIRG/23. En conséquence, les domaines communs mis à jour seront présentés à cette réunion sous le point 3 de l'ordre du jour de la session conjointe pour votre considération.

2.5 En plus de ce qui précède, la réunion a examiné l'ordre du jour proposé pour la session conjointe APIRG23/RASG/6 et un mécanisme de coordination du rapport annuel de l'APIRG et du RASG-AFI tel que présenté par le Secrétariat.

3. POINTS D'ACTION DE LA RÉUNION

3.1 La réunion est invitée à :

- a) Prendre note des informations contenues dans le présent document de travail ; et
- b) Examiner la proposition d'élargissement et la composition des membres de l'ARC-TF.
- c) Examiner et approuver la proposition de modification des TdR et des manuels de procédure de l'APIRG et du RASG-AFI.